

9 juillet 2020

## Communiqué de presse

# Covid-19 : le baromètre social mensuel mené auprès de 460 000 salariés qui mesure l'inactivité des TPE-PME

## Mai 2020 : les TPE remobilisent leurs salariés avec un rebond d'activité

Face à la situation inédite engendrée par l'épidémie du Covid-19 et les mesures prises par le gouvernement pour y faire face, le Cercle Perspectives, regroupant 17 des 60 premiers cabinets d'expertise-comptable et près de 15 000 professionnels, publie **la deuxième édition de son baromètre mensuel social des TPE-PME.** Conçu comme un outil de pilotage autour de 3 données clé (activité partielle, arrêt maladie, congés payés), ce baromètre a pour objectif de suivre sur les prochains mois la manière dont les entreprises mettent en œuvre ces mesures de préservation de l'emploi pour accompagner la relance et cela **secteur par secteur, région par région.**

### Points à retenir

- Une relance notable de l'activité sur le mois de mai avec **un taux d'inactivité de 27% vs 50%** sur le mois d'avril
- Les TPE ont fait preuve **d'une grande agilité avec une forte reprise de leur activité** par rapport à des structures de taille plus importante
- **Le taux d'arrêt maladie est passé sur le mois de mai sous le seuil des moyennes** habituellement observées
- Ile-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur : une reprise d'activité encore difficile sur le mois de mai dans ces régions à **fort potentiel touristique**
- **Une mise en œuvre rapide des annonces faites par le gouvernement** dans les entreprises avec des effets immédiats sur certains secteurs d'activité

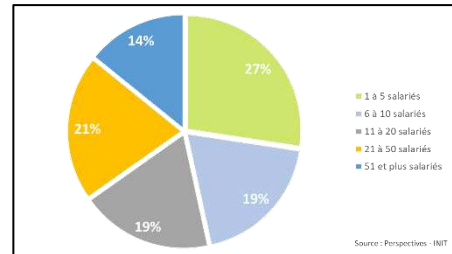
4 mai	11 mai	14 mai	25 mai	28 mai
Présentation de la stratégie nationale de déconfinement	Levée progressive du confinement – Phase 1	Lancement du Plan de soutien au tourisme	Annnonce de la réouverture des bars et restaurants à partir du 2 juin	Présentation du Premier ministre de la phase 2 de déconfinement

« Avec cette deuxième édition, nous notons que les TPE, et tout particulièrement les plus petites, ont été les entreprises qui se sont le plus fortement remobilisées avec un taux d'inactivité de moins de 30% sur le mois de mai comparé au plus de 50% en avril. Le taux d'arrêt maladie qui avait été une des mesures recommandées par le gouvernement a nettement baissé sur le mois de mai se situant dans les moyennes habituelles. Enfin les secteurs de l'hébergement et des activités sportives restent sur le mois de mai encore fortement paralysés avec des taux d'inactivité largement supérieur à 50%. On relève que les annonces de déconfinement au mois de mai ont commencé à avoir un impact positif sur l'activité de restauration par exemple », déclare Antoine de Riedmatten pour le Cercle Perspectives.

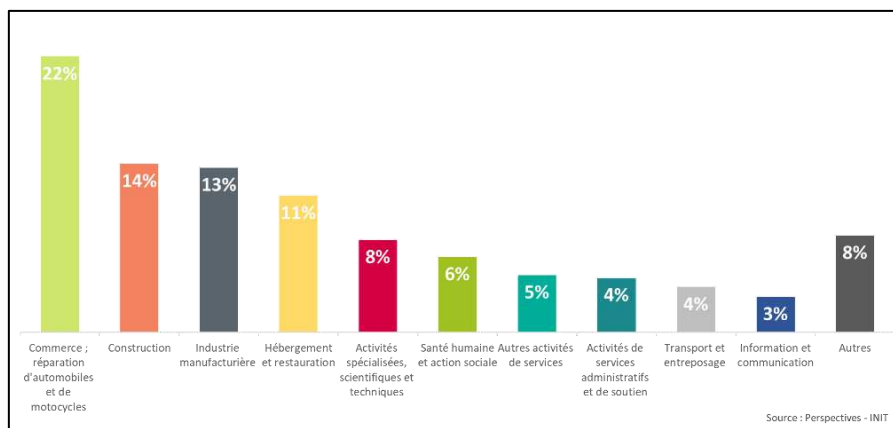
## Méthodologie

Le baromètre a été réalisé sur la base des données collectées par les 17 cabinets d'expertise-comptable, lesquelles sont constituées de bulletins de paie du mois de mai 2020 issus de **80 111 entreprises employant plus de 460 000 salariés**, tous secteurs et régions confondus. La consolidation des données a été réalisée par le cabinet d'études INIT.

Comme l'illustre le graphique ci-contre, les **80 111** entreprises analysées représentent à part égale les TPE (1 à 10 salariés) et les PME (10 à 249 salariés) :



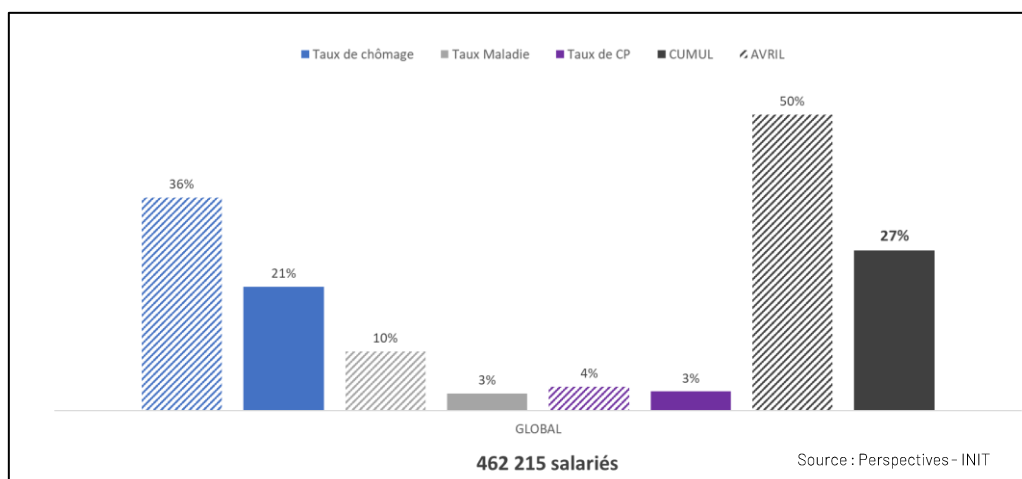
Ces TPE-PME couvrent la grande majorité des secteurs d'activité en France, parmi lesquels :



Le baromètre suivra dans le temps 3 indicateurs clé qui illustrent **l'inactivité des TPE-PME** :

- Le taux d'activité partielle réelle dans les entreprises
- Le taux d'arrêt maladie
- Le taux des congés payés

Au mois de mai, **27% des salariés ont été en inactivité contre 50% en avril**, comme en témoigne le graphique ci-dessous :



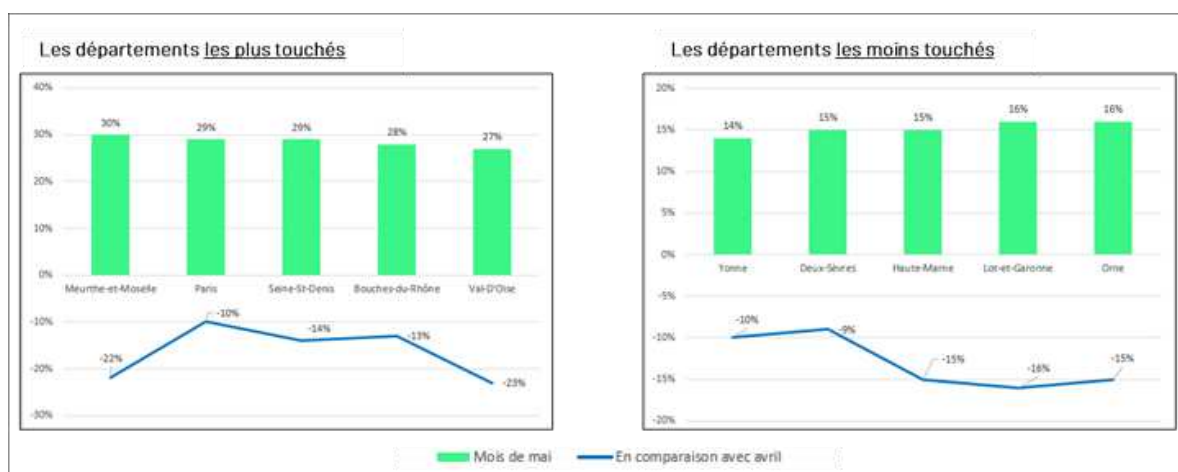
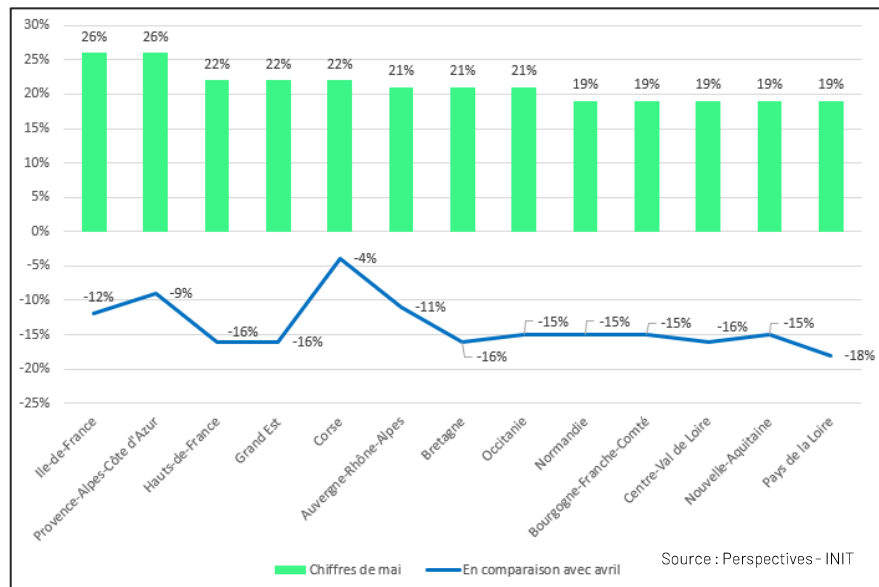
## Ile-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur : une reprise d'activité encore difficile dans ces territoires touristiques

Alors que l'activité partielle s'établissait en moyenne à 36% en France au mois d'avril, les résultats du baromètre soulignent une chute de 15% au mois de mai, pour s'établir à une moyenne nationale de 22%.

Si les résultats confirment une reprise d'activité des TPE-PME sur l'ensemble du territoire, des disparités ont été constatées dans

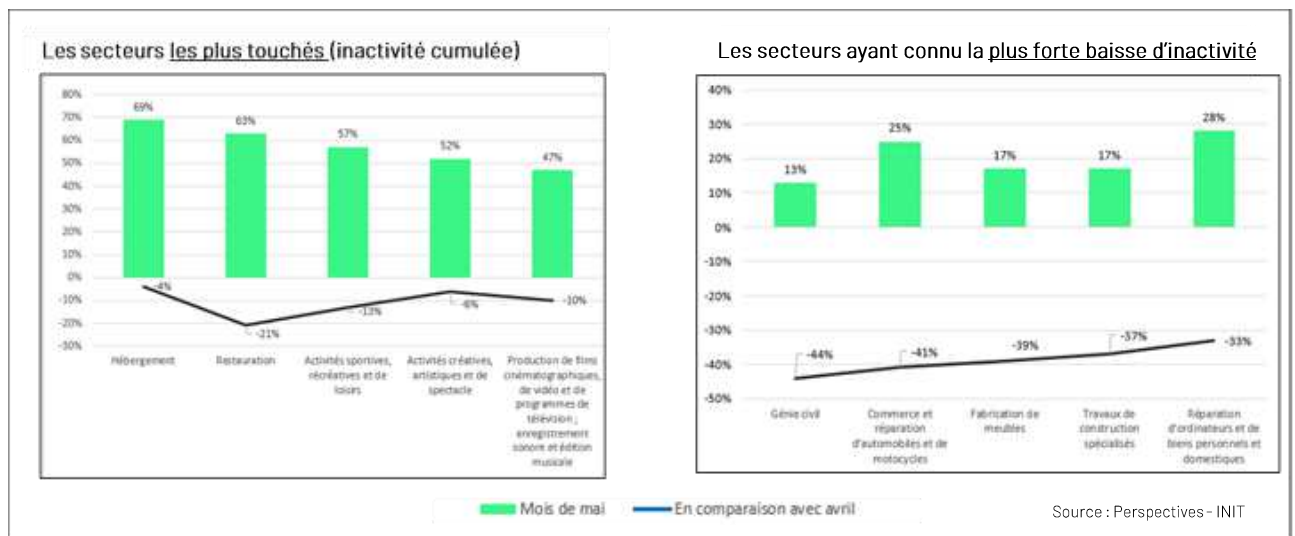
certaines régions. Malgré les mesures de déconfinement, le taux d'activité partielle a peu baissé en Ile-de-France et en Provence-Alpes-Côte d'Azur, notamment en raison de la forte présence d'entreprises spécialisées dans l'hébergement et la restauration; secteurs d'activité particulièrement contraints par les fermetures administratives.

Cette tendance se traduit également au niveau départemental : excepté la Meurthe-et-Moselle, les départements les plus touchés par l'activité partielle figurent dans l'une de ces deux régions (IDF et PACA). Par ailleurs, sans surprise, les départements les moins touchés au mois de mai sont situés en zone rurale avec un secteur agricole développé qui a, jusqu'à présent, été peu impacté par la crise du Covid-19.



Bien que certains départements soient légèrement plus touchés que d'autres, les résultats de cette édition mettent en lumière une nette réduction de l'écart entre les territoires concernant le taux d'activité partielle et ce grâce aux mesures de déconfinement, qui ont touché la grande majorité des secteurs d'activité.

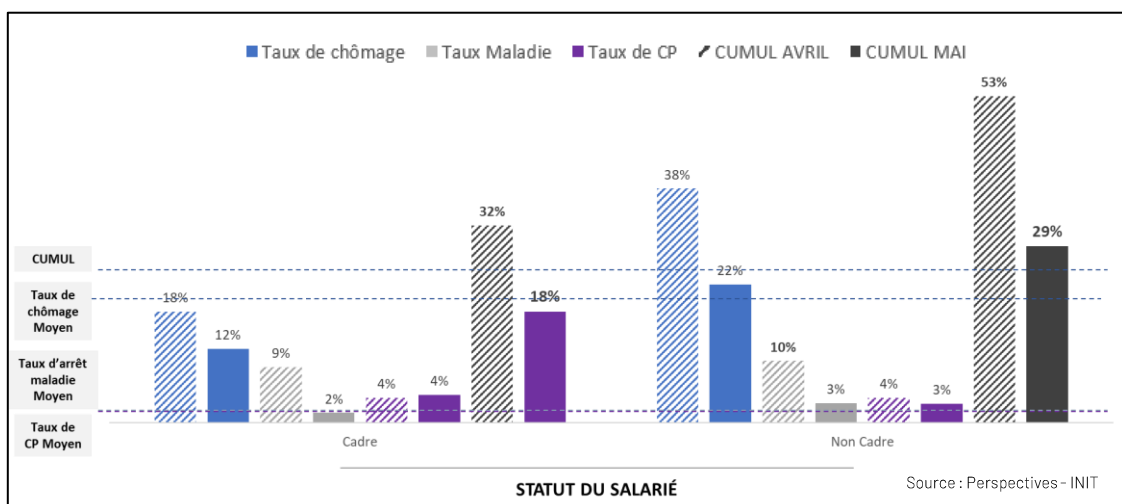
## Une relance en mai en demi-teinte selon les secteurs d'activité



Compte tenu des mesures sanitaires et des fermetures administratives en vigueur au mois de mai, les secteurs de l'hébergement, de la restauration et des activités sportives/récréatives ont maintenu un fort taux d'activité partielle. Toutefois, certaines TPE-PME spécialisées dans la restauration ont pu relancer leur activité grâce au développement de la vente à emporter, comme l'illustre le graphique ci-dessus (-21% d'activité partielle entre le mois d'avril et de mai).

Plus largement, le déconfinement progressif depuis le 11 mai a permis à de nombreuses entreprises de relancer leur activité et plus particulièrement celles issues des domaines de la construction, de l'automobile et de la réparation de biens électroniques pour les particuliers.

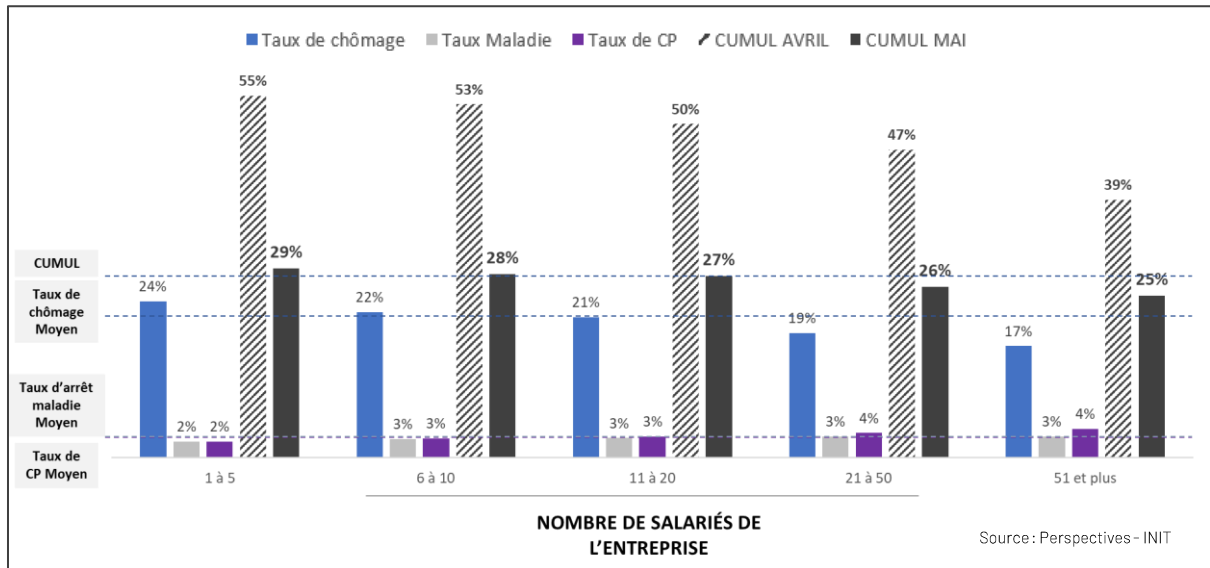
## Un taux d'arrêt maladie passant sous le seuil des moyennes habituellement observées



Le taux d'arrêt maladie, quel que soit le statut du salarié, s'est réduit à moins de 3% pour le mois de mai, notamment grâce à la réouverture progressive des écoles et par conséquent, à la réduction du nombre de parents assignés à la garde d'enfants à domicile. Au mois de mai, les

cadres continuent à être moins touchés par l'activité partielle que les non-cadres bien que l'écart se soit réduit de 10% contre 20% au mois d'avril.

## Les écarts se réduisent entre TPE et PME sur le taux d'inactivité



Si les résultats du baromètre d'avril soulignaient que les plus petites structures avaient eu recours de manière nettement plus significative à l'activité partielle, cette tendance s'est largement réduite au mois de mai. Sur la période analysée, les TPE (de 1 à 10 salariés) se sont remobilisés très rapidement sur le mois de mai avec une baisse de près de 47% de leur taux d'inactivité.

Par ailleurs, les taux d'arrêt maladie et de congés payés sont quasi identiques, quel que soit la taille de la l'entreprise, contrairement au mois d'avril où les sociétés de plus grande taille avaient davantage eu recours à ces mesures.

### A propos de Perspectives – Cercle des conseils d'entreprises

Ce collectif regroupe près de 15 000 professionnels du conseil d'entreprises issus de 17 cabinets d'expertise-comptable parmi les plus importants du marché national. Son objectif est de promouvoir l'économie française en tenant compte de la diversité du tissu entrepreneurial français.

Convaincu qu'un nouveau contrat de confiance entre les entreprises et l'Etat est possible, Perspectives s'appuie sur sa connaissance du terrain et des entreprises de toutes tailles et de tous métiers. Implanté dans plus de 840 villes, le cercle Perspectives accompagne plus de 350 000 entreprises (groupes, ETI, PME et TPE) et représente un chiffre d'affaires global de près d'un milliard et demi d'euros.



### A propos d'INIT

INIT est le 1er institut français spécialiste des études de satisfaction et d'optimisation de l'expérience client. Créé en 1995 et pionnier de cette expertise, nous sommes une société de : 30 collaborateurs, 25 ans d'expérience et réalisons environ 200 projets par an.



## Annexes – Définitions

**TPE** : acronyme de « très petites entreprises », ce sigle désigne les entreprises dont l'effectif est inférieur à 10 personnes et dont le chiffre d'affaires ou le total du bilan annuel n'excède pas 2 millions d'euros. ([source](#))

**PME** : acronyme de « petites et moyennes entreprises », ce signe désigne les entreprises dont l'effectif est inférieur à 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total de bilan n'excède pas 43 millions d'euros. ([source](#))

**Activité partielle** : dispositif qui permet de réduire ou suspendre temporairement l'activité des salariés. Durant cette période, l'employeur verse une indemnisation au salarié placé en position d'activité partielle. L'État garantit à l'employeur une prise en charge partielle de l'indemnisation des heures chômées. ([source](#))

**Congés payés** : période de congés d'un salarié durant laquelle l'employeur verse une indemnité égale au salaire. Chaque mois de travail effectif ouvre droit à un congé de 2,5 jours ouvrables. ([source](#))

**Arrêt maladie** : période pendant laquelle un salarié interrompt son travail pour cause de maladie et perçoit des indemnités journalières de sécurité sociale. À ces indemnités, peut s'ajouter un complément de salaire versé par l'employeur sous certaines conditions. ([source](#))